



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

PARQUET NATIONAL FINANCIER

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

Paris, le 23 juillet 2025

Mme Rachida Dati a fait l'objet, hier, d'une décision ordonnant son renvoi devant le tribunal correctionnel, des chefs de corruption et trafic d'influence passifs, ainsi que recel d'abus de pouvoirs et d'abus de confiance, rendue par des magistrats instructeurs indépendants.

Tout au long de l'information judiciaire, elle a pu librement, comme tout justiciable, faire valoir ses droits et exercer toutes les voies de recours qu'elle estimait utiles.

Le procureur de la République financier rappelle qu'aucune décision de classement sans suite de cette procédure n'a jamais existé. Il a de surcroît cosigné en personne le réquisitoire définitif sollicitant le renvoi de Mme Dati devant le tribunal correctionnel, validant ainsi l'analyse qui lui avait été soumise par les magistrats placés sous son autorité.

Il a toujours exprimé et réaffirme son total soutien et sa pleine confiance envers l'ensemble des magistrats du PNF, en particulier ceux en charge de cette procédure.

Il rappelle, enfin, que la critique d'une décision de justice ne peut être effectuée que dans le seul cadre de l'exercice des voies de recours prévues par le code de procédure pénale.

Le procureur de la République financier

Jean-François Bohnert

Contact presse

presse.pnf.tj-paris@justice.fr

Tél : 01 44 32 98 90